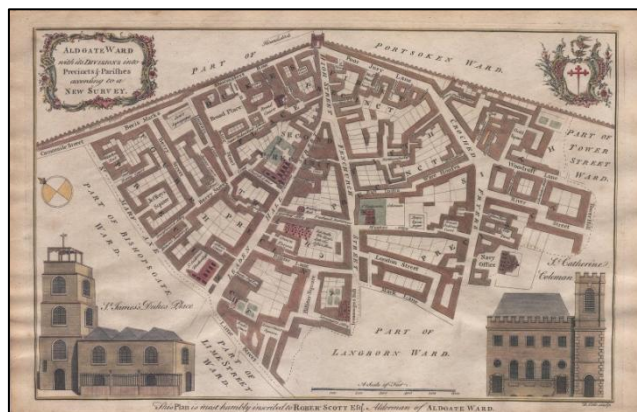


TERRITOIRES ET LIEUX DE CULTE



« Aldgate Ward with its Divisions into parishes according to a New Survey » gravé par Benjamin Cole, publié dans *Maitland's History of London*, vers 1755.

Coordinatrices : Olivia ADANKPO, Catarina COTIC BELLOUBE,
Audrey DRIDI et Anne-Lise PESTEL

Samedi 29 mars 2014
Salle Marc Bloch (Sorbonne)

de 9h30 à 12h30

ANNE-LISE PESTEL (ANHIMA), **Du *Brandopferplatz* au temple romain : romanisation de lieux de culte protohistoriques et réorganisations territoriales dans les Alpes centrales sous le Haut Empire.**

Les *Brandopferplätze* sont des lieux de culte à ciel ouvert de l'âge du Fer situés pour la plus grande partie dans les Alpes centrales et orientales. Si ces sanctuaires disparurent dans leur majorité à l'époque romaine, quelques-uns continuèrent néanmoins à être fréquentés et, parfois, firent l'objet d'une monumentalisation et d'une transformation en

temples romains. Cette évolution s'accompagna d'une romanisation des cultes et des rites qui y étaient célébrés. Les *Brandopferplätze* monumentalisés à l'époque romaine dépendaient tous de communautés alpines qui restèrent longtemps à la périphérie de l'Italie romaine et qui ne furent que très progressivement intégrées. En effet, quand ils furent soumis à Rome entre le début du I^{er} siècle av. n.è. et l'époque augustéenne, ces peuples ne furent pas constitués en cités, mais furent pour la plupart rattachés administrativement à des cités déjà formées. Le maintien et la monumentalisation à l'époque romaine de quelques-uns de leurs lieux de culte s'expliquent par l'importance religieuse et identitaire qu'ils devaient représenter pour les communautés qui s'y rassemblaient. Cette évolution s'est cependant faite à chaque fois selon une temporalité propre, des modalités variables et avec l'intervention d'acteurs différents. Ils témoignent donc de la façon contrastée dont ces communautés alpines s'intégrèrent à l'Italie romaine. L'étude comparée de trois sites, ceux de Monte Castellon, de Breno et de Monte San Martino, permet de dresser un tableau nuancé de la continuité de vie de ces sanctuaires et de montrer comment la place accordée par les Romains dans le nouveau cadre administratif à chacun des peuples dont ces lieux de culte dépendaient eut une influence déterminante sur leur évolution et sur la redéfinition de leur rôle dans le territoire.

OLIVIA ADANKPO (CEMAf), La terre des moines. Revendications foncières, conceptions territoriales et construction patrimoniale au monastère de Dabra Māryām (région du Sarā'ē, Éthiopie, XV^e siècle)

Les cadres de la territorialité monastique, fondée sur la mise en place et la délimitation d'un domaine foncier ainsi que sur l'appropriation de cet espace par une communauté de moines, dans le nord du royaume chrétien d'Éthiopie au Moyen Âge demeurent largement méconnus. Cela s'explique par le manque de compréhension des mécanismes de circulation de la terre dans l'espace éthiopien autant que par les difficultés soulevées par l'analyse de la documentation monastique constituée d'écrits hagiographiques, d'actes de la pratique et de récits historiographiques. Le vaste dossier de la communauté monastique eustathéenne (du nom du fondateur du mouvement, le moine Eustathe) révèle cependant des éléments importants pour mieux appréhender les modalités de l'emprise des monastères sur les territoires du nord du royaume chrétien d'Éthiopie du XIV^e au XVI^e siècle. Parmi ce corpus, nous avons plus précisément étudié un récit historiographique exceptionnel daté de 1408/1409 qui témoigne des stratégies de reconstitution du patrimoine foncier mises en œuvre par l'abbé Tawalda Madḥen du monastère de Dabra Māryām (littéralement, « Mont de Marie ») auprès du gouverneur Śaraqa Berhān. Un long extrait du texte reconstruit les étapes de la restitution des domaines fonciers au monastère par Śaraqa Berhān. L'analyse de la structure narrative de cet épisode permet de mettre en lumière le dessein des moines de Dabra Māryām. Au-delà de l'évocation de conflits fonciers et de leurs résolutions, se dessine un

programme plus vaste. Il s'agit de refonder le lieu de culte consacré à Marie, de reconstituer le patrimoine foncier du monastère et de dessiner les contours du pouvoir religieux et économique que Dabra Māryām exerce sur les populations et les terres septentrionales de l'Éthiopie. L'étude de ce récit permet d'appréhender la constitution du domaine foncier de Dabra Māryām au XV^e siècle et de mieux comprendre comment les moines éthiopiens utilisent l'écrit pour construire leur territoire au XV^e siècle.

AUDREY DRIDI (IRBIMMA), *Églises et synagogues de Fustat-Le Caire à l'époque mamelouke (1250-1517). Entre destructions et adaptations spatiales.*

L'histoire des non-musulmans d'Égypte – ceux que le droit musulman nomme sans distinction les *dhimmis* – connaît une rupture profonde à l'époque mamelouke (1250-1517) dans un contexte particulièrement hostile, marqué par la fermeture et la destruction de nombreuses églises et synagogues à Fustāt-Le Caire, la capitale du sultanat. Les sources musulmanes, chrétiennes et juives se font l'écho de cette cristallisation de l'hostilité à l'égard des non-musulmans et de leurs lieux de culte, véritables géosymboles de la présence et de la visibilité non musulmanes au Caire. En tant que marqueurs d'appropriation religieuse, sociale et économique du territoire, les édifices religieux non musulmans ont constitué la cible privilégiée des émeutiers, plus rarement des autorités politiques, dans un contexte de concurrence spatiale accusé par les crises économiques qui traversent la période. La présente étude se propose de comprendre un aspect délaissé jusqu'alors par l'historiographie, à savoir les processus d'adaptation spatiale des églises et des synagogues de Fustāt-Le Caire, dans le but non seulement de faire face aux dangers propres du temps – les émeutes urbaines en particulier – mais également de compenser la disparition de nombreux édifices religieux. Nous étudions en particulier deux types de lieux de culte non musulmans – églises et synagogues – présentant des adaptations différentes, liées au rapport qu'entretiennent les groupes au territoire et au sacré. Ainsi le territoire constitue-t-il un concept opératoire pour analyser ces phénomènes d'adaptation, pour ainsi dire par opposition, puisque c'est dans le but de se soustraire à ce territoire que ces modèles sont élaborés par les communautés. Cette nouvelle grammaire des formes de l'appropriation territoriale rend surtout compte, à travers la question des stratégies de maintien, de la relation complexe et, pourrait-on dire, invariante entre territoire et lieux de culte minoritaires en contexte urbain.

CATARINA COTIC BELLOUBE (CRHM), *La fondation de la congrégation portugaise et espagnole de Londres : de l'enjeu socio-économique à l'enjeu territorial.*

Au XVI^e siècle, Londres est une ville en pleine expansion. Le East End, situé dans les limites orientales de la capitale, est un quartier en développement, les champs laissant progressivement place à un bâti continu. C'est un quartier dynamique, qui accueille étrangers et marchands, et au sein duquel les membres de la Congrégation portugaise et espagnole de Londres ont choisi de bâtir leur lieu de culte. L'Ancienne Synagogue de la

Congrégation portugaise et espagnole de Londres, la plus ancienne synagogue d'Angleterre encore en fonctionnement, a été fondée en 1701. Son implantation dans le East End est l'aboutissement d'un long processus entrepris par la petite communauté juive sépharade de la ville. C'est tout d'abord un processus de réadmission des juifs au sein du territoire, ce pour quoi une permission officielle est acquise en 1662, lorsqu'une pétition reçoit un avis favorable du roi. Mais c'est aussi un processus de développement communautaire, la mise en place d'institutions formelles pour organiser le culte, régler la vie de la communauté et protéger ses membres grâce à des œuvres de charité. Toutes ces institutions servent à structurer le territoire du quartier – leurs bâtiments (la synagogue, l'hôpital, l'école) sont connus et fréquentés – et la vie quotidienne des habitants. Le lieu de culte fonctionne comme un élément attractif et la communauté s'organise dans le quartier qui l'entoure. Ces développements passent nécessairement par une négociation avec les autorités en place, mais également par l'implantation solide de ses membres dans l'économie locale – ceux qui, finalement, fréquentent la synagogue et financent sa construction, son entretien et ses travaux.

Conclusion : PIERRE-YVES TROUILLET, chargé de recherche (CEIAS, CNRS)